

L'Actif, un des derniers corsaires rochelais

La République annonce en janvier 1793 la reprise de la guerre de course. De 1796 à 1802, une douzaine de corsaires sont armés dans le port de La Rochelle dont cinq par Thomas et Pierre-Antoine Chegaray. La guerre de course auquel se livrent les corsaires répond à des règles et à des codes. C'est parfois un pari risqué, les aventures de L'Actif en témoignent.

A partir de 1805 et la défaite de Trafalgar, la marine anglaise domine sans rival les mers. En mai 1806, pour gêner davantage encore l'économie française, l'Angleterre déclare en état de blocus les côtes de l'Empire. La réponse de l'Empereur Napoléon ne se fait pas attendre. Le décret de Berlin en novembre 1806 affirme un blocus continental à toutes les marchandises anglaises. Un an après, le gouvernement anglais impose aux bâtiments neutres de faire escale dans un port anglais. Dans une lettre adressée à la Chambre de Commerce de La Rochelle le 24 décembre 1807, le ministre de l'intérieur revient sur la décision anglaise et encourage la reprise de l'armement en course c'est à dire les corsaires, *"L'Océan n'est plus que le champs de l'escla-*

vage. ... La course sur tous les bâtiments qui auront renoncé à l'indépendance de leur nation en obéissant honteusement à la souveraineté britannique s'offre d'abord au courage de nos capitaines. Cette ressource ne sera pas vaine parce qu'elle est la dernière qui soit laissée aux marins et le commerce français ne se livrera pas sans utilité à ce genre de guerre qui ne laisse jamais sans récompense la bravoure, l'habilité et l'audace."

"Le corsaire aperçut deux voiles et donna chasse"

Cet appel est entendu par certains négociants rochelais qui arment de nouveaux corsaires. C'est le cas de P-H Lanusse dont la famille ori-

ginaire de Bayonne est venue s'installer à La Rochelle à la fin du XVIII^e siècle. La famille Lanusse compte plusieurs armateurs dans la ville et une des filles, Marie, est mariée avec Thomas Chegaray qui a l'expérience de l'armement en guerre de course.

En 1807, P-H Lanusse achète quinze mille francs un lougre, l'*Actif*, voilier comportant deux mâts grées de voiles au tiers qu'il arme pour la course. Le navire mesure 19 m 87 de long pour 5 m 28 de large et est équipé de six canons. L'équipage se compose de cinquante sept hommes de plusieurs nationalités. Si les Scandinaves et les Germaniques sont les plus représentés, on compte également quelques Américains, Hollandais et des Français (treize



au total) dont la plupart forme l'encadrement du navire. Le corsaire *L'Actif*, commandé par le capitaine Aregnaudeau, 33 ans, part le 17 janvier 1808 pour une course de deux mois. Il raconte : *"Le 4 février dernier se trouvant par la hauteur de 49°10 de latitude nord 14° de longitude ouest du méridien de Paris vers les 8h du matin, le corsaire aperçut deux voiles et donna chasse à celle la plus à portée... laquelle il atteignit vers 9h30 de la même matinée après l'avoir semoncée par deux coups de canon... le premier à poudre pour assurer le pavillon français et le second à boulet parce qu'il n'obéissait pas et qu'il tenait le vent pour éviter d'être visité... mais en vue de ce dernier coup de canon, le navire ayant mis au travers le corsaire dépêcha son canot à son bord par le second capitaine lequel envoya le capitaine américain avec ses papiers à bord du corsaire".* Ainsi est racontée la prise du navire américain le *Mars*. Ce navire construit en 1801 est commandé depuis plus d'un an par Charles Henry, 32 ans natif de New York. Il est parti le 4 janvier de la rivière de Savannah, à destination de Londres.

"N'a point été pillé ni volé"

L'Actif et sa prise, le *Mars*, se dirigent alors vers La Rochelle (voir la carte) lorsque le 9 février selon les dires du capitaine, *"il fut assailli d'un coup de vent est, nord est qui le força de faire voile au sud pour le premier port qu'il pouvait atteindre... le 10 février"*. Arrivé dans le port de Saint-Sébastien, il est mis en quarantaine. Lors de l'enquête obligatoire sur les circonstances de la prise, le capitaine américain déclare *"qu'il n'a point été pillé ni volé et qu'au contraire tant lui et son équipage ont été bien traités et respectés par tous les individus du corsaire"*. Le 28 mars les marchandises sont déchargées et stockées dans un magasin du port. Le chargement se compose de 928 futailles de riz, 115 balles de coton, 8372 merrains. Quatre mois plus tard, les cargaisons sont vendues aux enchères à Saint-Sébastien. Le tout est divisé en 54 lots achetés à la quasi-totalité par Pio Elissalde et Chegaray, négociants basques en affaire avec



Prise du navire le Mars par l'Actif et voyage retour vers Saint-Sébastien

l'armateur rochelais P-H Lanusse. Entre temps le corsaire *L'Actif* a été vendu le 29 avril à Nantes à J.A Dubois Violette et Cie pour 25 500 francs.

Une fois ces opérations faites, la liquidation générale et définitive de la course du corsaire *L'Actif* peut être prononcée par le tribunal de Commerce de La Rochelle début 1809. Le produit de la vente des marchandises et du bâtiment américain se monte selon la monnaie en vigueur en Espagne à 846 271 Réaux de veillons 9 maravédís et demi, soit 208 955 francs et 82 centimes.

Le produit net se répartit pour un tiers à l'équipage et deux tiers à l'armateur et ses associés. L'ensemble de l'équipage du corsaire est ainsi intéressé au succès d'une telle entreprise. Le rôle de répartition enregistré au tribunal de Commerce de Nantes nous renseigne quant aux parts affectées aux marins. Cela va de douze parts pour le capitaine à un quart part pour le mousse. Sur les sommes perçues par

l'équipage et les divers intéressés, un montant est décompté et est attribué à la Caisse des Invalides de la Marine et à la Caisse des Prisonniers de Guerre.

L'armateur Thouron est ruiné

Après la déduction des frais, le bénéfice net de la course s'élève à 90 027,56 F pour l'armateur. Si dans ce cas particulier, l'opération est un succès pour celui-ci, la guerre de course est un pari risqué. C'est une spéculation hasardeuse sur la réussite future des opérations maritimes pour les divers associés à l'armement d'un corsaire. L'armateur rochelais Thouron n'a pas eu cette chance. Il est ruiné en l'An VII (1799) suite à la capture de ces deux corsaires, le *Renard* et l'*Autour*.

Même si la course disparaît en France avec l'Empire en 1815, elle est officiellement abolie en 1856 à Paris par toutes les nations à l'exception de l'Espagne, du Mexique et des Etats-Unis.